

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE

LA DIRECTRICE DE L'ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SANTE PUBLIQUE,

Vu, l'article L. 1415-1 du Code de la santé publique,

Vu, l'article L. 756-2 du Code de l'éducation,

Vu, la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, notamment ses articles 85 et 86,

Vu, le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'Ecole des hautes études en santé publique,

Vu, le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 10,

Vu, le décret NOR SPRZ2226531D du 14 octobre nommant Madame Isabelle RICHARD, Directrice de l'Ecole des hautes études en santé publique,

Vu, la délibération n° 61/2013 du Conseil d'Administration du 17 avril 2013 relative aux délégations d'attributions prévues à l'article 7 du décret du 7 décembre 2006,

Vu, la délibération n°16/2020 du Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2020 relative à l'extension des délégations de signature des responsables de centres de responsabilité (engagement jusque 800 € HT),

Vu, l'avenant n° 2 du 30 juillet 2013 à la décision de détachement n° 2012/379/DRH/EHESP du 10 septembre 2012 nommant Monsieur Manuel COAT Directeur de Cabinet en date du 1^{er} juillet 2013,

Considérant la nécessité d'assurer la bonne gestion des services de l'établissement,

DECIDE

Article 1 – Champ de la délégation

Monsieur Manuel COAT, Directeur de Cabinet, est habilité à signer l'ensemble des actes relevant de la compétence de la Directrice de l'Ecole des hautes études en santé publique à compter du 1^{er} septembre 2023 à l'exception des marchés publics.

Article 2 – Exécution

La directrice, en sa qualité de délégante, le délégataire et l'Agent Comptable sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Rennes, le 10 juillet 2023

Le Directeur de Cabinet

Manuel COAT

**La Directrice de l'École des
hautes études en santé publique**

Isabelle RICHARD